

Association des communes de la Veveyse
Route d'Oron 6
1615 Bossonnens



ASSOCIATION
DES COMMUNES
DE LA VEVEYSE

Projet « Le monde des géants de la Veveyse »

Manuel de projet

Phases SIA 21 à 31

Version 5.0 – 19.02.2025



Table des matières

1	MANUEL DE PROJET	4
1.1.	Objet	4
1.2.	But.....	4
1.3.	Responsable et contact.....	4
1.4.	Approbation	4
1.5.	Distribution.....	4
2	PILOTAGE DU PROJET	5
2.1	Parties prenantes	5
2.2	Directions du projet	6
2.2.1	Direction politique	6
2.2.2	Direction stratégique	7
2.2.3	Direction opérationnelle.....	7
2.3	Organes.....	7
2.3.1	Assemblée des délégués, Conférence des syndicats et Commissions ACV.....	7
2.3.2	Comité de projet (COPRO).....	7
2.3.3	Comité de la communication et marketing (COCOM)	8
2.3.4	Comité des finances (COFIN)	8
2.3.5	Comité technique (COTECH)	9
2.3.6	Comité concertation et accompagnement (CCA).....	10
3	PORTEFEUILLE DE PROJETS	11
3.1	Contexte	11
3.2	Projets.....	12
3.3	Pilotage des projets.....	12

Suivi des versions

Version	Date	Révision	Distribution
1.0	17.11.2023	Version initiale	COTECH
1.1	07.12.2023	Version COPRO 12	Commission Tourisme
1.2	02.02.2024	Version CSV	CSV
2.0	08.02.2024	Version CSV avec correctifs	CSV
3.0	22.03.2024	Version CSV validée le 21 mars 24	CSV et membres des comités
3.1	21.06.2024	Ajout direction OTR, rôle COFIN, durabilité, inkubatour	CSV et membre COFIN
4.0	24.10.2024	Modifications composition et fonctionnement des organes du projet ; précisions sur le pilotage des projets ; Intégration de la charte institutionnelle ACV en lien avec les conventions signées au point 1.1	Bureau de la CSV, puis CSV et COPRO, intégration règles de financement
5.0	19.02.2025	Ajout CCA + information projet NPR OTR	CSV et COPRO

Abréviations

ACV	Association des communes de la Veveysse
CAEF	Commission Administration, économie et Finances
CI	Commission Infrastructures de l'ACV
COCOM	Comité de communication
COPRO	Comité de projet
COTECH	Comité technique
COFIN	Comité des finances
CCA	Comité concertation et accompagnement
CSD	Châtel-Saint-Denis
CSV (CODIR)	Conférence des syndicats de la Veveysse
CT	Commission Tourisme de l'ACV
DVSA	Destination Veveysse SA (société qui a repris les RPC)
FET	Fonds d'équipement touristique du canton de Fribourg
FR	Etat de Fribourg
Innereg-FR	Association des régions fribourgeoise pour la Nouvelle Politique Régionale
Inkubatour	Nom du projet accordé à l'ACV permettant le développement du businessmodel du projet 4 saisons. Ce projet est soutenu par Innotour.
OTR	Organisation touristique régionale (ici Les Paccots-La Veveysse-Tourisme)
PAL	Plan d'aménagement local
PromoFR	Service de la promotion économique du canton de Fribourg
RPC	Société Remonte-Pentes de Corbetta SA
SIA	La Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA) est l'organisation faîtière des professionnels de la construction, des techniques du bâtiment et de l'environnement (réf. Annexe 1)
UFT	Union fribourgeoise du tourisme

1 MANUEL DE PROJET

Préambule

Chaque projet piloté par l'ACV doit être en phase avec les buts de l'association et sa charte institutionnelle. Cette dernière précise notamment que la mission de l'ACV est d'œuvrer au développement d'un cadre de vie dynamique, résilient et durable pour le bien-être de nos habitants et que les valeurs publiques de l'ACV sont : « unis, ambitieux, responsables ». Sur cette dernière valeur de responsabilité, l'ACV mentionne spécifiquement le développement stratégique du tourisme régional ainsi que le développement durable sur notre territoire. La charte institutionnelle de l'ACV fait partie intégrante de ce manuel de projet.

1.1. Objet

Le manuel de projet « Le monde des géants de la Veveyse » est un support d'organisation du projet. Il porte sur le pilotage stratégique et technique du master plan et de son portefeuille de projets d'installations, d'aménagement et de construction visant à dynamiser la destination touristique Les Paccots – La Veveyse et à développer l'offre touristique tout au long de l'année.

1.2. But

L'objectif du document est de définir l'organisation, les rôles, les compétences, les tâches attendues et les processus pour la mise en œuvre du master plan et de ses projets au cours des phases d'études préliminaires (phase SIA 21-22) et d'études de projet (phase 31).

Un nouveau manuel de projet sera établi pour les phases de projet d'ouvrage (phase SIA 32) jusqu'à l'exploitation des projets (phase SIA 6).

1.3. Responsable et contact

Le manager de l'ACV est responsable de l'établissement et la tenue à jour du manuel de projet. Il a notamment la charge de :

- traiter régulièrement les demandes de modification ou de complément du document ;
- le cas échéant procéder à la mise à jour du manuel ;
- distribuer le manuel selon le point 1.5.

1.4. Approbation

Le manuel de projet est validé par la Conférence des syndicats (CSV). Les modifications importantes sur le plan de l'organisation et des compétences au sein du portefeuille de projet relèvent de sa compétence. Les autres modifications sont de la compétence du manager.

1.5. Distribution

Le manuel de projet est à disposition de toutes les parties prenantes du portefeuille de projets. La version à jour est disponible sur le site Internet de l'ACV.

2 PILOTAGE DU PROJET

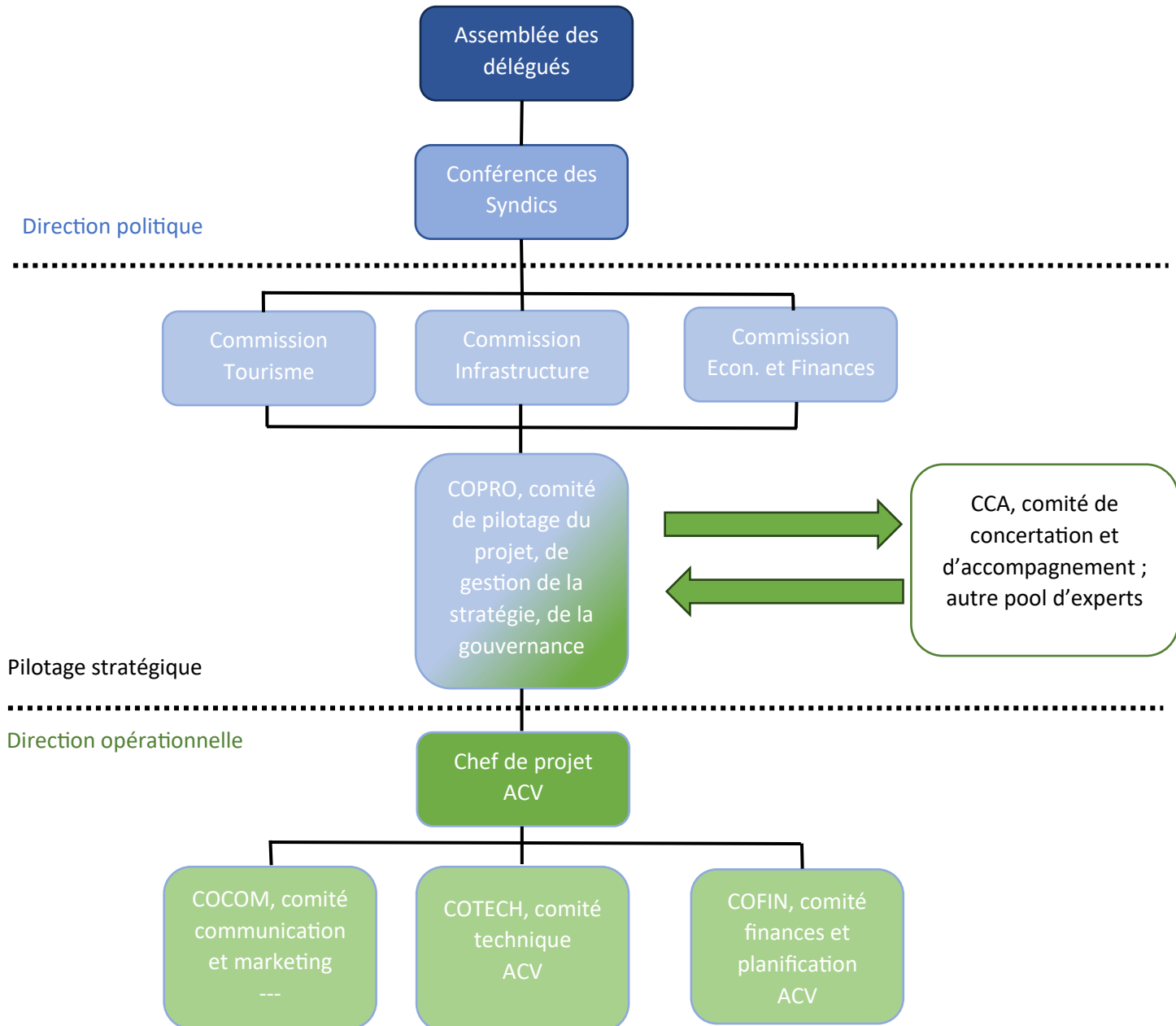
2.1 Parties prenantes

Les parties prenantes du projet « Le monde des géants de la Veveyse » sont :

- L'Association des communes de la Veveyse (ACV), qui en assure la haute surveillance ainsi que le portage politique et administratif :
 - o La Conférence des syndicats (CSV qui fait office de comité directeur CODIR)
 - o La Commission Administration, économie et Finances (CAEF)
 - o La Commission Tourisme (CT)
 - o La Commission Infrastructures (CI)
 - o La Direction
- L'Organisation touristique régionale (OTR)
- La Ville de Châtel-Saint-Denis (CSD) :
 - o Le département technique
- Les investisseurs publics et privés engagés dans les projets d'installations, d'aménagement et de construction, dont à ce jour :
 - o Société Destination Veveyse SA (DVSA)
 - o Société skilifts Rathvel SA
- Les propriétaires fonciers directement concernés ;
- Les acteurs du tourisme indirectement concernés ;
- L'Union fribourgeoise du Tourisme (UFT), à titre d'organisme chargé par l'Etat de la promotion des activités touristiques dans le canton ;
- Le comité de gestion du Fonds d'équipement touristique (FET) ;
- Le service de la Promotion économique du canton de Fribourg, PromFR, à titre de responsable pour la conduite, sur le plan opérationnel, du Programme Cantonal Pluriannuel pour le suivi de la « conception master plan Les Paccots/Rathvel » ;
- L'Association des régions fribourgeoise pour la Nouvelle Politique Régionale, Innoreg-FR, à titre d'organisme en charge de soutenir le porteur de projet dans le suivi de l'aide NPR et son coordinateur, Monsieur Jonathan Stark ;
- Les mandataires : architectes, ingénieurs, architectes paysagistes, etc. en qualité de prestataires de services du master plan et des projets d'installations, d'aménagement et de construction.

2.2 Directions du projet

Le pilotage du projet est assuré par une direction politique, un pilotage stratégique et par une direction opérationnelle.



2.2.1 Direction politique

La direction politique établit la vision politique et la stratégie touristique. Elle finance et approuve les décisions. Elle est composée des organes suivants :

- L'Assemblée des délégués ;
- La Conférence des Syndics qui est l'équivalent du comité directeur.

2.2.2 Direction stratégique

La direction stratégique chapeaute et pilote la planification générale du master et de son portefeuille de projets. Elle propose la stratégie comme la gouvernance, le montage financier du projet. Elle peut obtenir des délégations de compétences pour certaines décisions. Elle est composée des organes suivants :

- La Commission Tourisme ;
- La Commission Infrastructures ;
- La Commission Administration, Economie et Finances ;
- Le Comité de Projet (COPRO).

2.2.3 Direction opérationnelle

La direction opérationnelle organise la planification, la conception, la réalisation et le contrôle technique des prestations dans le domaine de la communication, la concertation, le marketing, les finances, des projets d'installations, d'aménagement et de construction.

Elle est composée des organes suivants :

- Le Comité de la Communication (COCOM) ;
- Le Comité des Finances (COFIN) ;
- Le Comité Technique (COTECH).

2.3 Organes

2.3.1 Assemblée des délégués, Conférence des syndicats et Commissions ACV

Les organes de l'ACV exercent la haute surveillance du projet dans la limite de leurs compétences respectives (cf. statuts de l'ACV).

2.3.2 Comité de projet (COPRO)

Le COPRO prépare les décisions stratégiques liées à la communication, aux finances et aux projets d'installations, d'aménagement et de construction qui relèvent de la compétence des organes de l'ACV.

Il supervise et coordonne le travail des comités opérationnels.

Il mène également la réflexion sur la stratégie et la gouvernance à mettre en place pour les phases SIA 32 et suivantes (cela fera l'objet d'un nouveau manuel de projet).

Il veille dans son action à réaliser les objectifs de développement durable de l'Agenda 2030.

Le COPRO est composé des personnes suivantes avec voix délibérative :

- Le préfet, François Genoud ;
- Le président de la Conférence des syndicats, Charles Ducrot ;
- Le manager de l'ACV, André Droux ;
- Le chef de projet de l'ACV, Pierre Yves Delcourt ;
- Le président de DVSA, Gilbert Coquoz (CO-Président du COPRO)
- La secrétaire du CA de DVSA, Emmanuelle Kaelin ; (CO-Présidente du COPRO)
- Le président de la société Skilifts Rathvel SA, Alexandre Roy ;

- Le coordinateur de Innoreg, Jonathan Stark (sur demande);
- Le directeur de l'office du tourisme (OTR), Mike Aigroz.
- Le responsable de la stratégie touristique, poste à pourvoir

Les personnes suivantes assistent aux séances du COPRO avec voix consultative :

- Le/la responsable du COCOM ;
- Le responsable du COFIN ;
- Le responsable du COTECH.

Le COPRO peut aussi inviter d'autres personnes au regard de l'ordre du jour des séances et des besoins en experts (CCA, tourisme, durabilité, finances, etc.).

Le secrétariat et la préparation des séances sont assurés par Pierre Yves Delcourt, chef de projet assisté de Faustine Migliano, secrétaire à l'ACV.

2.3.3 Comité de la communication et marketing (COCOM)

Le COCOM coordonne la mise en oeuvre de la stratégie de communication et le plan de marketing définis par l'ACV. Il coordonne les projets de communication et les produits touristiques du projet. Il rapporte au COPRO.

Il est composé de :

- La secrétaire de la société Destination Veveyse SA, Emmanuelle Kaelin ;
- Un chargé de communication à l'ACV, a.i. Pierre Yves Delcourt
- La responsable du marketing de l'Office de tourisme Les Paccots-La Veveyse
- Le responsable de la stratégie touristique, poste à pourvoir

Le secrétariat et la préparation des séances sont assurés par Emmanuelle Kaelin.

Le COCOM peut aussi inviter d'autres personnes au regard de l'ordre du jour des séances et des besoins en experts (tourisme, durabilité, finances, etc.).

2.3.4 Comité des finances (COFIN)

Le COFIN assure le suivi et le contrôle financier du projet. Il fait le lien avec l'administration du canton de Fribourg pour le suivi des subventions et préavise les nouveaux investissements. Il participe à la mise en oeuvre du businessplan, à la stratégie financière en évaluant et analysant les choix techniques sous cet angle (Annexe 2). Son rôle est également de préparer la simulation des aspects financiers de la future structure 4 saisons. Il rapporte à la conférence des Syndics les préavis et au COPRO les décisions de financements se trouvant dans le cadre de la délégation de compétences transmise au manager de l'ACV.

Délégation de compétences :

Pour donner suite à la conférence des Syndics du 29 juin 2023, André Droux possède une délégation de compétence dans le cadre du projet pour une somme de 50'000 CHF par mandat à attribuer, uniquement pour les enveloppes budgétaires déjà votées par l'AD et dans le respect des règles d'attributions (marché publics). Il est demandé que les mandataires choisis soient nommés à chaque attribution.

Il est composé de :

- Un ou deux membres politiques de Destination Veveyse SA, Jérôme Allaman et/ou Marc Fahrni
- Le manager de l'ACV, André Droux
- Les membres de la commission « administration, économie et finances » de l'ACV, soit Rolf Scheuner, Christine Varone et Charles Ducrot.

Règles de financement :

Seuls les projets portant les valeurs suivantes peuvent être financés :

- Ils concernent des études financées jusqu'à la norme SIA 31 (voir annexe 1)
- Ils concernent des projets d'intérêt public
- Les mandats sont attribués selon un processus. Le processus peut être déclenché pour autant que les principes de financement ci-dessous soient respectés :
 - 1) Les investissements (et votés dans le cadre de l'AD) de moins de 10'000 CHF sont attribuées par l'ACV sans préavis et en informant la CSV du nom du mandataire.
 - 2) Les investissements de plus de 10'000 CHF mais de moins de 50'000 CHF (et votés dans le cadre de l'AD) sont attribués par l'ACV sur préavis de la COFIN et en informant la CSV.
 - 3) Les investissements de plus de 50'000 CHF (et votés dans le cadre de l'AD) sont soumis pour décision d'approbation à la CSV sur préavis de la COFIN.

Le secrétariat et la préparation des séances sont assurés par le manager de l'ACV.

2.3.5 Comité technique (COTECH)

Le COTECH supervise l'élaboration des projets d'installations, d'aménagement et de construction.

Il est composé des personnes suivantes :

- Le chargé de projet de l'ACV, P-Y Delcourt
- Le manager de l'ACV, André Droux
- L'Ingénieur de la Ville de Châtel-Saint-Denis, Pascal Genoud ;
- Le Vice-Président de la Société Destination Veveyse SA, Lionel Werlen (remplaçant Gilbert Coquoz) ;
- Une personne représentant les intérêts de la société Skilift Rathvel SA.

Le secrétariat et la préparation des séances sont assurés par le chargé de projet à l'ACV.

Le COTECH veille à la cohérence de l'ensemble des projets entre eux au regard des objectifs du master plan, propose les priorités d'action et veille au respect du cahier des charges, du budget et du calendrier définis. Il est responsable du monitoring du master plan. Il fait le lien avec l'administration du canton de Fribourg pour le suivi des procédures administratives en matière d'aménagement du territoire et des constructions. Il rapporte au COPRO.

Il informe régulièrement et consulte au besoin les acteurs du tourisme ainsi que les propriétaires fonciers afin de favoriser une forte adhésion au projet.

Il peut aussi inviter d'autres personnes au regard de l'ordre du jour des séances et des besoins en experts.

2.3.6 Comité concertation et accompagnement (CCA) (En démarrage au 19 février 2025)

Le CCA accompagne le développement du projet. Un membre du CCA expert peut être invité aux séances du COPRO sur demande de ce dernier.

Il est composé des représentants de la société civile suivants :

- Un représentant de la Fédération suisse des amis de la nature
- Un représentant de Pro Natura Fribourg
- Un représentant de WWF Fribourg
- Un représentant de Patrimoine Suisse
- Un représentant de BirdLife Suisse
- Un représentant de l'Association Les amis des Paccots
- Un représentant de Pro Senectute
- Un représentant de l'AJV
- Un représentant de l'AVACAH
- Un représentant de la Fondation Loisirs pour tous
- Un représentant du Club alpin Suisse, section Dent de Lys
- Un représentant de Cyclomaniacs Veveyse
- Un représentant de la Jeune chambre internationale de la Veveyse
- Un représentant de la Société fribourgeoise d'économie alpestre
- Un représentant de GastroFribourg, section Gruyère-Veveyse

Les experts suivants participent à ses travaux :

- Deux experts en tourisme durable de l'UNIL
- Un représentant de l'Union fribourgeoise du tourisme
- Un représentant du Service cantonal Forêt et Nature

Les partenaires du projet suivent ses travaux :

- Le chargé de projet de l'ACV, P-Y Delcourt
- L'Ingénieur de la Ville de Châtel-Saint-Denis, Pascal Genoud ;
- Un représentant de la Société Destination Veveyse SA, XXX XXX ;
- Un représentant de la société Skilift Rathvel SA, XXX XXX ;

Le secrétariat et la préparation des séances sont assurés par le chargé de projet à l'ACV assisté de Faustine Migliano, secrétaire à l'ACV.

Le CCA veille à la durabilité du masterplan. A ce titre, il valide le set d'indicateurs en durabilité proposé par les experts en tourisme durable de l'UNIL, il accompagne l'évaluation du masterplan et des projets d'installations, d'aménagement et de construction, et formule des recommandations auprès du COPRO afin de renforcer la durabilité du projet.

3 PORTEFEUILLE DE PROJETS

3.1 Contexte

a) En novembre 2019, la Société Monte-Pente de Corbetta SA, les Skilifts Rathvel SA et l'Office du Tourisme de Châtel-St-Denis les Paccots et la Région, constituées en Communauté d'intérêts, ont sollicité et obtenu de l'Etat de Fribourg, au titre de la Nouvelle politique régionale, l'octroi d'une aide financière de 47'500 francs pour l'établissement du projet « master plan été site touristique Corbetta et Rathvel ».

En avril 2023, l'Association des communes de la Veveyse qui a repris le portage du projet, a inscrit 660'000 CHF au budget d'investissement pour la suite de ce master plan intitulée « conception master plan Les Paccots/Rathvel ». Ce budget comprend les prestations suivantes :

a. Coordination générale du projet	160'000 CHF
b. Elément symbolique à haute valeur ajoutée	45'000 CHF
c. Etude de concept détaillé	150'000 CHF
d. Etude d'impact environnemental	115'000 CHF
e. Modification du PAL et demandes de permis de construire	100'000 CHF
f. Concept marketing, businessplan	90'000 CHF

Le financement de ces prestations est assuré par l'ACV, l'OTR, la commune de Châtel-Saint-Denis et l'Etat de Fribourg. Ce dernier a versé une aide financière de 230'000 CHF pour la réalisation des prestations a, c et f.

En février 2024, l'étude de concept détaillé ou avant-projet de master plan a été validée par la CSV. L'étude prévoit la réalisation de différents projets d'installations, d'aménagement et de construction. D'autres projets contribueront aussi à développer le tourisme 4 Saisons en Veveyse, aux Paccots et à Rathvel. Le financement de ces projets d'installations, d'aménagement et de construction sera assuré par des investisseurs publics et/ou privés à définir.

L'étude sera complétée et formalisée sous forme de planification directrice (master plan). Enfin, un plan d'affaire ou business plan sera élaboré par l'ACV.

La modification des PAL nécessaire à la mise en œuvre du master plan sera financée par l'ACV dans le cadre du projet. Tout autre motif de modification des PAL sera financé par les communes. Dans le cas où la modification du PAL est strictement réservée à la mise en œuvre du master plan, l'ACV prendra en charge la gestion administrative des mandats d'étude (adjudication, paiement des factures, etc.). Dans tous les cas, l'établissement des cahiers des charges, l'organisation des procédures d'appel d'offre et le suivi des mandats seront à la charge des communes concernées. Ces dernières veilleront à associer de manière adéquate l'ACV au suivi technique de la procédure.

b) En avril 2024, l'ACV a gagné un financement supplémentaire d'une valeur de 36'888 CHF (incluant un financement propre de 8'888 CHF) nous permettant de participer à un programme de soutien à la définition de notre businessmodel appelé Inkubatour et réunissant 5 projets nationaux sélectionnés. La somme de 36'888 CHF est financée directement par le SECO auprès de l'organisateur de Inkubatour. Ce projet nous permet d'avancer avec une bonne approche pour définir notre businessmodel.

c) En janvier 2025, l'OTR a obtenu un financement NPR de 50'000 CHF (incluant un co-financement ACV de 30'000 CHF) afin de promouvoir un premier projet de chemin de sentier de l'armailli. Un manuel de projet spécifique à ce projet est réalisé afin d'aligner la forme de collaboration avec l'OTR.

3.2 Projets

Le portefeuille est composé à ce jour de projets répartis par type de comité. Les documents de ces projets sont répartis sur un système informatique et un suivi est réalisé pour chaque projet, ainsi qu'une planification.

- Ainsi le comité technique suit des projets numérotés de 0 à 99 (COTECH)
- Le comité des finances suit des projets numérotés de 100 à 199 (COFIN)
- Le comité de la communication suit des projets numérotés de 200 à 299 (COCOM)
- Le comité de projet suit des projets numérotés de 300 à 399 (COPRO)
- Le comité de concertation et accompagnement suit des projets portant les N°400 à 499 (CCA)

Cette numérotation influence des fichiers de projets, des finances, de facturation etc. et les numéros attribués sur la liste de référence ne peuvent pas changer. Cette liste de référence fait foi.

3.3 Pilotage des projets

a) L'ACV

L'ACV est le porteur politique et administratif du projet général. L'ACV a la responsabilité, avec les communes, de mettre en place les conditions cadres du projet général :

- Ancrer le projet dans le Plan directeur régional
- Faire modifier la fiche de projet du Plan directeur cantonal
- Porter les demandes de soutien financier cantonal, voire fédéral
- Appuyer Châtel-St-Denis pour la modification du PAL

L'ACV participe aux efforts de construction des infrastructures touristiques, de manière subsidiaire, en fonction de trois critères : leur intérêt public, leur inscription au masterplan et leur contribution au développement durable. Ainsi, l'ACV peut financer des études et une partie de la construction, sous réserve des décisions de l'Assemblée des délégués.

Elle a la responsabilité administrative des études qu'elle finance. Elle prend alors en charge les procédures d'appel d'offre, l'adjudication des mandats et le paiement des factures.

Elle associe de manière adéquate la commune de Châtel-Saint-Denis, le Canton de Fribourg et le maître d'ouvrage de chaque infrastructure au suivi des études qu'elle pilote et rapporte au COTECH et au COPRO l'avancement des travaux.

L'ACV porte la communication du projet général. A ce titre, elle est responsable administrative des mandats. La stratégie de communication et les actions de communication du projet général sont codécidées et cofinancées par les maîtres d'ouvrage des infrastructures.

L'ACV veille à ce que le développement du projet soit conforme au masterplan et qu'il soit durable.

b) Les maîtres d'ouvrage

Destination Veveyse SA est le principal maître d'ouvrage du projet général aux Paccots. Skilift Rathvel est envisagé comme principal maître d'ouvrage du projet général à Rathvel. D'autres maîtres d'ouvrage pourront contribuer à la mise en œuvre du projet général.

Les maîtres d'ouvrage ont la charge de conduire les études et de construire les bâtiments et les infrastructures. Ils ont la responsabilité administrative des études et des projets de construction qu'ils

finacent. Ils prennent en charge les procédures d'appel d'offre, l'adjudication et le paiement des factures. Ils associent de manière adéquate l'ACV, la commune de Châtel-Saint-Denis et le canton de Fribourg au suivi des études et rapportent au COTECH et au COPRO l'avancement des travaux.

Ils participent à la définition de la stratégie de communication et des actions de communications du projet général. Ils participent à leur financement.

Ils sont responsables de la communication des projets dont ils ont la responsabilité. Ils veillent à la bonne coordination de leur communication avec l'ACV.

Ils veillent à ce que le développement de leurs projets soit conforme au masterplan et qu'ils soient durables.

Annexe 1 : Les phases SIA

- 1 Définition des objectifs
- 11 Enoncé des besoins, approche méthodologique

- 2 Etudes préliminaires
- 21 Définition du projet de construction, étude de faisabilité
- 22 Procédure de choix de mandataires

- 3 Etude du projet
- 31 *Avant-projet → fin du financement public, NPR etc. et début du financement selon nouvelle gouvernance, éventuellement FET.***
- 32 Projet de l'ouvrage
- 33 Procédure de demande d'autorisation / dossier de mise à l'enquête

- 4 Appel d'offres
- 41 Appels d'offres, comparaison des offres, propositions d'adjudication

- 5 Réalisation
- 51 Projet d'exécution
- 52 Exécution de l'ouvrage
- 53 Mise en service, achèvement

- 6 Exploitation
- 61 Fonctionnement
- 62 Surveillance / contrôle / entretien
- 63 Maintenance

Annexe 2 : Tableau de suivi des projets (extrait jusqu'en décembre 2025) :

	déc-23	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24	janv-25	févr-25	mars-25	avr-25	mai-25	juin-25	juil-25	août-25	sept-25	oct-25	nov-25	déc-25	
N°001. COTECH. Sentier en Canopé																										
N°002. COTECH. Loge d'été																										
N°003.1. COTECH. Centre de services touristique																										
N°003.2. COTECH. garage et stockage dameuse, matériel																										
N°004. COTECH. parking camping car flatheel																										
N°005. COTECH. parking payant																										
N°006.1. COTECH. Géante Dyaide																										
N°006.2. COTECH. Géant Charpentier																										
N°006.3. COTECH. Géant Armalli																										
N°006.4. COTECH. Géante Fromagère																										
N°007. COTECH. bassin de retenue																										
N°008. COTECH. sentiers des géants																										
N°015. COTECH. mobilité au sein des stations																										
N°016. COTECH. modification du PAL																										
N°017. COTECH. EES Evaluation Environnementale Stratégique																										
N°018. COTECH. Fiche du PDCant																										
N°025. COTECH. Enseignement artificiel																										
N°046. COTECH. transposition du narratif																										
N°103. COPIM. INKUBATOIR, suivi																										
N°101. COPIM. réflexions et simulations financières																										
N°200. COCOM. Coordination générale du projet																										
N°202. COCOM. Narratif Armalli																										
N°207. COCOM. Stratégie de communication																										
N°300. COPRO. Coordination générale du projet 4 saisons, suivi																										